infos@viaaduc.com
01.89.53.69.70
formation.viaaduc.com

CSE/CSSCT - Renouvellement

D'un système de relations sociales plutôt statique il y a encore une vingtaine d'années, se dessine aujourd'hui un système qui tend vers plus de flexibilité, basé sur la négociation. Les connaissances sur les droits et devoirs de chaque acteur de l'entreprise sont d'autant plus importantes. Que l'on soit RH ou représentant du personnel, nos formations permettent de suivre cette évolution et ainsi de se préparer à toutes les problématiques auxquelles on peut être confronté.

Formation dispensée en présentiel ou à distance

Référence : SSCT-SSCTR

Tarif inter : 3450 € HT

Durée : 5 jours

Certification : Non

Les prérequis pour suivre cette formation

- Aucun prérequis nécessaire

Les objectifs pédagogiques

- Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE en matière de SSCT (Santé Sécurité Conditions de Travail).
- Maîtriser l'étendue des missions du CSE en matière de SST.
- Être capable d'analyser les situations de travail et les risques professionnels.
- Savoir mettre en œuvre une démarche d'analyse des accidents du travail et des incidents.

A qui s'adresse cette formation ?

- Membres élus et suppléants du CSE.

Programme de la formation

Tour de table

- Objectifs, durée et enjeux de la formation.

Programme de la formation

Présentation du CSE – Le CSE et la CSSCT

- Le CSE, et la CSSCT.
- Les moyens , les droits et obligations des membres du CSE en matière de santé et sécurité.
- Le Fonctionnement du CSE
- Les rôles et les missions du CSE.
- Les autres acteurs : la CARSAT, l'inspection du travail…

Connaître et analyser les risques professionnels

- L'analyse des situations de travail, l'évaluation des risques professionnels, les facteurs de risques spécifiques.
- Le cadre réglementaire : le DU, les principes généraux de prévention.
- Les fondamentaux par famille de risques professionnels.

L'étendue des missions du CSE en SSCT

- L'exercice du droit à l'information en santé et sécurité.
- Les consultations obligatoires.
- Intervention lors de l'exercice de droit de retrait d'un salarié, procédure de danger grave et imminent.
- Contrôle du respect des obligations de sécurité.

Analyse des accidents du travail et des incidents

- Les enquêtes du CSE.
- La méthode d'analyse (arbre des causes) : du recueil des faits à la construction de l'arbre des causes.
- Recherche et proposition de mesures préventives et correctives.
- Le CSE en tant que moteur de la prévention
- Faire la promotion du CSE et de la prévention.
- La communication.

Le CSE en tant que moteur de la prévention

- Faire la promotion du CSE et de la prévention.
- La communication.

Tour de table en fin de formation

- Evaluation de la formation à chaud, débriefing collectif, auto-évaluation de l'atteinte des objectifs et de sa propre progression.

Certification Préparée

- Aucune

Méthodes Pédagogiques

- Mise à disposition d'un poste de travail par stagiaire
- Remise d'une documentation pédagogique papier ou numérique pendant le stage
- La formation est constituée d'apports théoriques, d'exercices pratiques, de réflexions et de retours d'expérience
- Le suivi de cette formation donne lieu à la signature d'une feuille d'émargement

Formateur·rice

- Formateur consultant expert des Instances Représentatives du Personnel.

Méthode d'évaluation des acquis

- Auto-évaluation des acquis par le stagiaire via un questionnaire
- Attestation des compétences acquises envoyée au stagiaire
- Attestation de fin de stage adressée avec la facture

Modalité et délai d'accès à nos formations

ViaAduc met en place un ensemble de dispositifs pour accueillir, accompagner et adapter ses formations aux personnes en situation de handicap (PSH). Notre référent(e) handicap se tient à votre disposition au **01.71.19.70.30** ou par mail à referent.handicap@viaaduc.com pour tout besoin d'aménagement, afin de vous offrir la meilleure expérience possible.

Toute demande d'inscription à une formation inter-entreprises peut s'effectuer jusqu'à 1 semaine (5 jours ouvrés) avant le début de la formation :

- par téléphone au 01 71 19 70 30
- par e-mail : à l'adresse de votre chargé d'affaires ou à infos@viaaduc.com
- sur notre site WEB : https://formation.viaaduc.com/
- par courrier, à l'adresse suivante : ViaAduc– 152 Avenue de Malakoff – 75116 PARIS

Dans le cas d'une formation intra-entreprise, le délai d'organisation moyen est de 2 semaines (10 jours ouvrés). A défaut de convention formelle particulière pour une session sur site Client, ViaAduc n'est pas tenu d'effectuer l'installation de la salle de formation et utilise les moyens informatiques mis à disposition par le Client.

Mise à jour : 26-02-2024